

Prérequis animateur d'Équitation

Les prérequis ci-dessous proviennent du règlement officiel de la FFE :
<https://metiers.ffe.com/wp-content/uploads/2024/10/Reglement-AE-2023-V15-11-2024.pdf>

Le candidat doit, préalablement à son entrée en formation à la certification professionnelle répondre aux exigences suivantes :

- Etre âgé de 16 ans minimum ;
- Etre titulaire de l'attestation « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ou d'une attestation reconnue équivalente par la réglementation en vigueur ;
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- Etre titulaire de l'un des diplômes suivant délivré par la FFE :
- Cas général : Degré 1 ou Galop 6 de cavalier ou de pleine nature ;
- Lorsque la formation se déroule en apprentissage : Degré 1 ou Galop 5 de cavalier ou de pleine nature.
- - Lorsque la formation se déroule en apprentissage sur une durée supérieure ou égale à 2 ans : Galop 3 de cavalier ou de pleine nature.